

# COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 23

-----  
**28 MARS 2022 à 20 H**  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le 28 Mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 21 mars 2022.

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Présents** : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU – Claire LEMPEREUR - Jean-Luc QUINTY - Danièle DELMOTTE - Denis BICHARD - Christelle CHAMPOMMIER - Martine CONSTANT – Michel FLORENTINO - Thomas PICANDET - René POUILLE – Valérie ROOSE - Eliane VIALLO.

**Absents Excusés** : Damien LABRE, Gaëlle LE BOULANGER

**Procuration** : Damien LABRE à Thomas PICANDET

**Secrétaire de séance** : Madame Margaux PIQUELLE

Le compte rendu n° 22 de la réunion du Conseil Municipal du 21 Février 2022 est approuvé par 14 voix.

### ORDRE DU JOUR

#### *FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*

#### **1 - Commune : Compte Administratif 2021.**

Madame Claire LEMPEREUR est désignée Présidente de séance à l'unanimité.

Monsieur Jean-Marc SAUTERAU s'étant retiré, le Compte Administratif 2021 du Budget Principal est voté par 13 voix pour :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	911 986.87 €	170 875.45 €
Recettes	1 146 665.63 €	533 571.84 €
<b>Solde exercice</b>	<b>+ 234 678.76 €</b>	<b>+ 362 696.39 €</b>
Solde exercices antérieurs	+ 642 478.90 €	- 113 873.49 €
Résultat Global de clôture	+ 877 157.66 €	+ 248 822.90 €
Restes à réaliser		Recettes
		0 €

193 642.65 €

**Délibération****2 - Commune : Compte de Gestion 2021.**

Compte tenu de la conformité des écritures, il sera proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

*Le Conseil :*

*Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.*

*Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

*1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*

*2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*

*3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

*- Déclare par 14 voix pour que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

**Délibération****3 - Lotissement : Compte Administratif 2021.**

Madame Claire LEMPEREUR est désignée Présidente de séance à l'unanimité.

Monsieur Jean-Marc SAUTERAU s'étant retiré, le Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement est voté par 13 voix pour :

	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	3 625.50 €	183 096.59 €
Recettes	162 812.75 €	0.00 €
<b>Solde exercice</b>	<b>159 187.25 €</b>	<b>- 183 096.59 €</b>
Solde exercices antérieurs	- 206 082.29 €	183 230.57 €
Résultat Global de clôture	<b>- 46 895.04 €</b>	<b>133.98 €</b>
Reste à réaliser		Recettes
		Dépenses
		Néant
		Néant

**Délibération****4 - Lotissement : Compte de Gestion 2021.**

*Le Conseil :*

*Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les*

*bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.*

*Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

*1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*

*2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*

*3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

*- Déclare par 14 voix pour, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

**Délibération**

## **5 - Associations : Subventions 2022.**

Monsieur le Maire présente les propositions 2022 au Conseil Municipal.

	2021	2022
- Comité des Fêtes	3 800.00	3800.00
- Anciens Combattants	150.00	170.00
- Amicale Laïque	770.00	770.00
- Amicale Pompiers ( <i>non versée en 2020</i> )	950.00	450.00
- APE « La Farandole »	600.00	600.00
- Coopérative Scolaire	0.00	Différé
- Amicale des chasseurs	200.00	200.00
- Foot Nord Combraille	500.00	500.00
- Batterie Fanfare + BANDA'MI + Ecole de Musique	2500.00	2500.00
- Don du Sang	150.00	150.00
- Ma Tonnelle Aux Glycines	400.00	500.00
- F.N.A.F.F.A.A.	100.00	100.00
- Association des Commerçants Eloysiens	150.00	0.00
- Le Cochonnet Montacutain	500.00	500.00
- Club des Retraités	900.00	900.00
- Amicale des Sapeurs-Pompiers Retraités	135.00	135.00
- Association des « Montaigut de France »	200.00	200.00
- Association La Clé des Champs (sur convention spécifique à déterminer au Conseil du 11/04/22)	2 208.99	Différé
- Association du Jumelage	600.00	600.00
- Vivre en Brousse	200.00	0.00
- CAPER	150.00	150.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

-D'inscrire les montants des subventions ci-dessus référencés au Budget 2022.

-De procéder aux versements conformes sous réserve de la présentation des bilans financiers.

**Délibération**

## **6 - Zone de la Prade : Travaux d'accès au plan d'eau.**

Un aménagement de l'accès au plan d'eau peut être envisagé et programmé avant la période estivale : accès en enrobés.

La société MONTEIL TP (COLAS) a remis une proposition pour un montant total HT de 6 563.15 € soit 7 875.78 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

- De retenir la proposition de la société MONTEIL TP (63) dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

**Délibération**

## **7 - Bâtiments communaux : Contrat d'entretien des chaudières.**

Une prestation d'entretien et de suivi des chaudières gaz des bâtiments communaux peut-être envisagée pour l'année 2022.

La société AEEC (63) a remis une proposition pour 26 unités pour un montant total HT de 1 985.44 € soit 2 382.53 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

- De retenir la proposition de l'EURL AEEC dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

**Délibération**

## **8 - GRDF : Redevance 2022.**

La commune a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel dans le cadre d'un contrat de concession prenant effet le 21/09/2001 pour une durée de 30 ans.

Au titre de l'exercice 2022, la redevance est fixée à 909.70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

- De valider le montant proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à établir le titre de recette.

**Délibération**

## **10 - Site du Château : Nettoyage.**

Point supplémentaire à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire procéder au nettoyage du site du Château.

La société CAILLE TP (63) a remis une proposition pour un montant total HT de 2 160.00 € soit 2 592.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :

-De retenir la proposition de la société CAILLE TP (63) dans les conditions ci-dessus référencées.

-Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

**Délibération**

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**10 - Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal. Droit de Prémption Urbain (zone U).**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210.1, L 211.1 se suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2019 instituant un Droit de Prémption Urbain sur le territoire de la commune,

**Droit de Prémption Urbain (zone U) :**

<b>Références cadastrales Section N° Lieu dit</b>	<b>Propriétaires</b>	<b>Décision et Date</b>
B 1128 Le Landis	Martial CAILLOT	Non préempté 28/02/2022
A 1227 2 Rue du Poucherol	Marc SANTONI	Non préempté 07/03/2022
A 549/552/1785/1786/1795 Les Granges	Stéphane COURTOIS	Non préempté 08/03/2022
A 1048 14 Rue de la Perrière	Philippe PARROD	Non préempté 11/03/2022
A 1639/1641 Les Granges	David RUÉ / Marie-Laure LENOIR	Non préempté 11/03/2022
A 687/1655 26, Rue du Faubourg Crouzille	Elsa FAUCONNIER	Non préempté 21/03/2022
A 1752/1766 25, Rue des Forges	Jérôme RENOUX	Non préempté 23/03/2022

Le Conseil Municipal entérine ces décisions.

**QUESTIONS DIVERSES**

\*COPIL-OPAH : présentation des dispositions de la loi sur le classement énergétique et des aspects pouvant concerner les bâtiments publics.

\*Commission patrimoine : séances de dédicaces.

\*Budget 2022 : Les principales orientations sont présentées et débattues à l'appui du tableau complémentaire (colonne jointe au compte administratif).